

PREPARATION AU CONCOURS D'AGREGATION DE DROIT PRIVE ET DE SCIENCES CRIMINELLES

*

ÉCOLE DE DROIT DE LA SORBONNE – UNIVERSITE PARIS 1

De quoi s'agit-il ?

- L'École de droit de la Sorbonne organise à partir du mois de janvier 2020, sous la direction du Professeur Yves-Marie Laithier et avec la collaboration de l'École doctorale de droit de la Sorbonne, une préparation au concours externe d'agrégation de droit privé et de sciences criminelles.
- Chaque séance (à l'exception de la séance inaugurale) donne lieu à une leçon d'entraînement et à une correction par les professeurs présents.
- Toute personne souhaitant passer une leçon doit s'inscrire auprès du directeur de la préparation (Yves-Marie.Laithier@univ-paris1.fr).

A qui la préparation s'adresse-t-elle ?

La préparation est ouverte à toutes les personnes, quel que soit leur établissement d'origine, qui envisagent de se présenter au prochain concours.

Comment s'inscrire ?

L'inscription est gratuite mais obligatoire. Il suffit d'adresser un courrier électronique en ce sens à l'École doctorale de droit privé (eddrpriv@univ-paris1.fr).

Quel est le calendrier prévisionnel ?

Les séances auront lieu le mardi de 18h00 à 20h00 selon le calendrier prévisionnel suivant :

- **Mardi 14 janvier 2020** – Séance inaugurale avec la participation des Professeurs Samuel Fulli-Lemaire (Université de Strasbourg) et Philippe Stoffel-Munck (Université Paris 1).
Lieu : amphi Bachelard (Sorbonne).
Thème : présentation du concours et épreuve sur travaux.
- **Mardi 04 février 2020** – Première leçon en loge
Thème : les sources
- **Mardi 03 mars 2020** – Première leçon en loge
Thème : les preuves

- **Mardi 05 mai 2020** – Première leçon en loge
Thème : les obligations (1)
- **Mardi 02 juin 2020** – Première leçon en loge
Thème : les obligations (2)

Ces informations pratiques seront complétées par l'intermédiaire de l'École doctorale de droit privé.